

organisation

Service Eau, Biodiversité et Ressources

Le SEBR est chargé de la mise en œuvre d'une politique prospective de connaissance, protection, gestion et valorisation du patrimoine naturel, de l'eau, de la biodiversité et des ressources minérales en vue d'une gestion durable des territoires.

Service Territoires, Évaluation, Logement, Énergie et Paysages

Le STELEP assure la cohérence des politiques de la DREAL en matière d'aménagement et de développement durable construites sur la connaissance des territoires. Il est chargé de la mise en œuvre des politiques en matière de logement, d'énergie, de construction, d'amélioration de la qualité de l'air, des sites et des paysages. Il assure la préparation des avis au titre de l'autorité environnementale en lien avec les autres services et anime la politique de la géomatique et des données.

Service Risques

Le SR est responsable des politiques de prévention et de réduction des risques naturels, technologiques et chroniques. Par ses missions d'hydrométrie, le SR dispose des connaissances nécessaires à la prévision des crues et à l'évaluation quantitative de la ressource superficielle en eau. Il coordonne et anime l'inspection des installations classées pour la protection de l'environnement.

Service Maîtrise d'Ouvrage

Le SMO exerce pour le compte de l'État la mission de maîtrise d'ouvrage pour les opérations de modernisation du réseau routier national. Il contribue à la définition des politiques d'aménagement des axes routiers, définit le programme des opérations et le met en œuvre depuis les études préalables jusqu'à la mise en service. Il pilote les phases de concertation, les études, les procédures administratives et foncières et la réalisation des travaux.

Service Transports, Déplacements et Sécurité

Le STDS est chargé de la réglementation et du contrôle des transports routiers de marchandises et de voyageurs et du contrôle technique des véhicules. Il anime la politique régionale de sécurité et d'éducation routières et pilote l'observatoire régional de la sécurité routière. Il veille à la préparation à la gestion de crise en DREAL et en coordonne plus particulièrement le volet routier. Ce service a également en charge le suivi de la programmation ferroviaire. Il est particulièrement impliqué dans le développement des politiques de mobilité et de transports durables de l'État et de ses différents partenaires.

Secrétariat Général

Le SG, service transversal, contribue à la performance des activités métiers, notamment en assurant la gestion des moyens matériels et humains nécessaires à leur fonctionnement. Il constitue un appui pour la modernisation des services. A ce titre, il est en charge de l'animation de la démarche de certification qualité de la DREAL, du web, et du pilotage de la démarche d'administration exemplaire au regard du développement durable.

Pôle Support Intégré

Rattaché à la DREAL, le PSI est à la fois prestataire de services et « expert » sur les fonctions supports (gestion administrative et financière de la paye, comptabilité, marchés, informatique, affaires juridiques, achat régional) pour l'ensemble des services de la région travaillant pour le MEEDDM : DREAL, DDT de l'Allier, du Cantal, de la Haute-Loire et du Puy-de-Dôme, DIRMC. Au sein du PSI, le Centre de Prestation Comptable Mutualisé tient la comptabilité des actes du MAAP et du MEEDDM en région.

Mission Stratégie, Ressources Humaines

La MSRH assure le pilotage stratégique en appui au DREAL, responsable de budget opérationnel de programme, dans ses missions de coordination de l'ensemble des politiques et des services du MEEDDM en région. Elle supervise l'élaboration des BOP régionaux, pilote la gestion prévisionnelle des emplois et des compétences et élabore la politique de formation. Elle comprend également le service social régional.

Unités Territoriales

Implantées dans chaque chef-lieu de département de la région, les UT assurent essentiellement des missions d'inspection des installations classées et de contrôle des carrières dans les départements.

contacts et implantations DREAL Auvergne

Adresse postale du siège

Adresse postale et standard téléphonique uniques pour la direction, l'ensemble des services de la DREAL et l'unité territoriale du Puy-de-Dôme

Direction Régionale de l'Environnement de l'Aménagement et du Logement Auvergne
7 rue Léo Lagrange
63033 Clermont-Ferrand cedex 1
tél. 04 73 43 16 00 - fax. 04 73 34 37 47
DREAL-Auvergne@developpement-durable.gouv.fr
www.auvergne.developpement-durable.gouv.fr

Implantations géographiques des services

**DIRECTION - MSRH - PSI
SMO - STDS - STELEP**
7 rue Léo Lagrange
63033 Clermont-Fd cedex 1
tél. 04 73 43 16 00
fax. 04 73 34 37 47

SG - SR - SEBR
65 boulevard F. Mitterrand
63000 Clermont-Fd
tél. 04 73 43 16 00
fax. 04 73 17 37 38

STDS
(contrôle technique des véhicules)
32 rue de Rabanesse
63000 Clermont-Fd
tél. 04 73 43 16 00
fax. 04 73 34 37 47

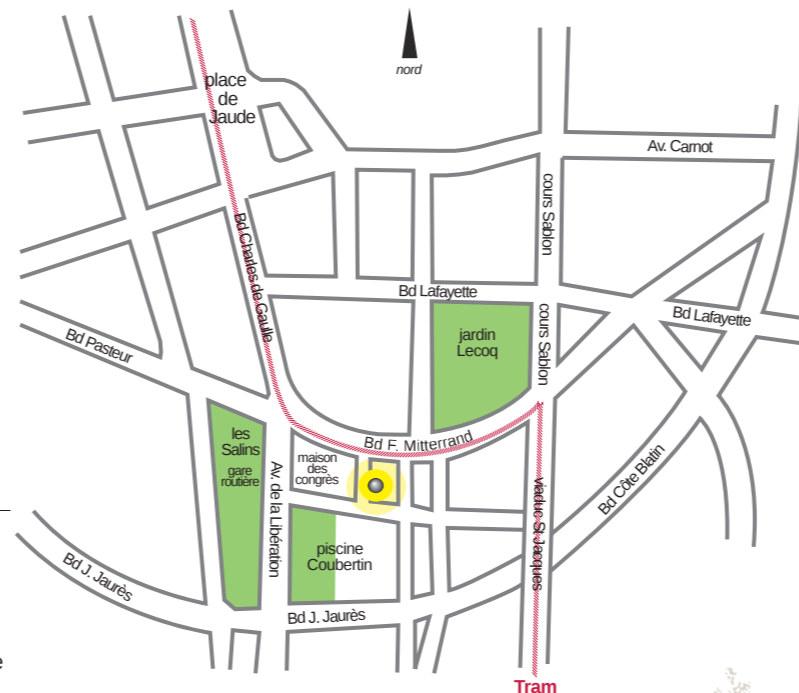
Unités territoriales

Puy-de-Dôme
28 bis rue de Rabanesse
63000 Clermont-Fd
tél. 04 73 43 16 00 - fax. 04 73 34 37 47

Allier
51 bd Saint Exupéry
CS50 121
03403 Yzeure cedex
tél. 04 70 48 78 51 - fax. 04 70 48 78 41

Cantal
74 rue de Firminy - BP 50712
15007 Aurillac cedex
tél. 04 63 27 68 01 - fax. 04 63 27 68 07

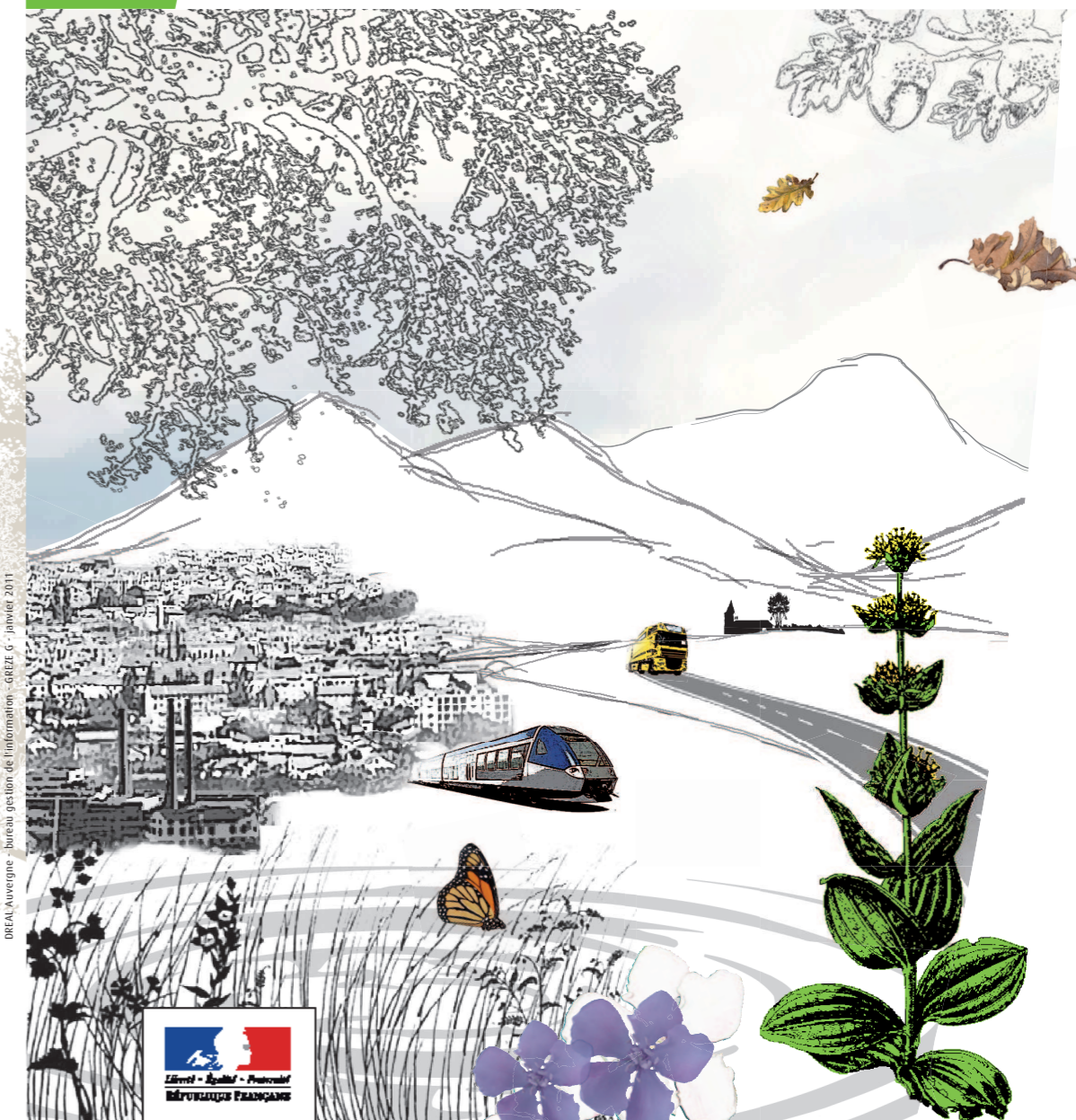
Haute-Loire
26 avenue des Belges
CS 90254
43009 Le Puy-en-Velay cedex
tél. 04 71 06 62 30 - fax. 04 71 09 14 25



janvier
2012

DREAL Auvergne

un service au coeur
du développement durable



Direction Régionale de l'Environnement
de l'Aménagement et du Logement Auvergne

Ministère de l'Écologie, de l'Énergie, du Développement durable et de la Mer

transition énergétique
développement durable
prévention des risques
instruments, transports et usages

Présent
pour
l'avenir

présentation générale

La **DREAL** est le service régional du ministère de l'Écologie, de l'Énergie, du Développement durable et de la Mer, en charge des Technologies vertes et des Négociations sur le climat (MEEDDM)

La DREAL (*Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement*) est issue de la fusion de la DIREN (*Direction Régionale de l'Environnement*), de la DRE (*Direction Régionale de l'Équipement*) et de la DRIRE (*Direction Régionale de l'Industrie, de la Recherche et de l'Environnement*) dont elle reprend les missions, hormis le développement industriel et la métrologie légale.

La DREAL réunit au sein d'un même service de l'État les compétences au niveau régional en matière d'environnement, de développement durable, d'énergie, de logement, de transport et d'aménagement.

La création de la DREAL permet une approche plus large de nombreux enjeux territoriaux avec une meilleure intégration de l'environnement et du développement durable.

Sous l'autorité du préfet de région, cette nouvelle structure régionale, forte de près de 300 agents, assure un pilotage unique des politiques de développement durable en région, résultant notamment des engagements du Grenelle Environnement ainsi que de la politique du logement.

missions

Sous l'autorité du préfet de région, la DREAL assure des missions principalement dédiées à la mise en œuvre du Grenelle Environnement.

- Élaborer et mettre en œuvre les politiques de l'État en matière d'environnement, de développement et d'aménagement durables.
- Élaborer et mettre en œuvre les politiques de l'État en matière de logement, notamment l'offre de logement, la lutte contre l'habitat indigne et la rénovation urbaine.
- Veiller à l'intégration des principes et objectifs de développement durable dans la mise en œuvre des actions conduites par l'État et évaluer ou faire évaluer l'impact environnemental de ces actions.
- Assister les autorités administratives dans leur rôle d'autorité environnementale sur les plans, programmes et projets.
- Contribuer à la définition de la stratégie du ministère et des établissements publics en région et piloter sa mise en œuvre.
- Développer une politique des transports et des déplacements, à même de répondre aux besoins de la population et permettant une réduction des émissions de gaz à effet de serre. Contribuer à promouvoir la sécurité routière.
- Assurer la préservation et le maintien de la biodiversité et des paysages.
- Réduire et gérer les risques naturels, technologiques et chroniques.
- Assurer une gestion durable de la ressource en eau et des ressources minérales.
- Lutter contre les pollutions et les nuisances.
- Promouvoir la participation des citoyens dans l'élaboration des projets du ministère ayant une incidence sur l'environnement ou l'aménagement du territoire.
- Contribuer à l'information, la formation et l'éducation des citoyens aux enjeux du développement durable.

organigramme

